

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 1047-198**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1047 AFIN D'INTÉGRER LA NOUVELLE TARIFICATION POUR LES DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE.

À TOUTES LES PERSONNES ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO **1047-198** DE L'ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO :

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par la résolution numéro CA6 29 0330, à sa séance du 6 novembre 2006, du premier projet de règlement décrit ci-dessus, tiendra une assemblée publique de consultation le **4 décembre 2006 à compter de 19 h 30**, dans la salle du conseil située au 13665, boulevard de Pierrefonds, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE l'objet du projet de règlement est de modifier le règlement de zonage 1047 afin d'intégrer la nouvelle tarification pour les demandes de dérogation mineure.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du Secrétaire d'arrondissement, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h à midi.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingt-sixième jour du mois de novembre de l'année deux mille six.

Suzanne Corbeil, avocate  
Directeur du bureau d'arrondissement  
Secrétaire d'arrondissement

SC/nl